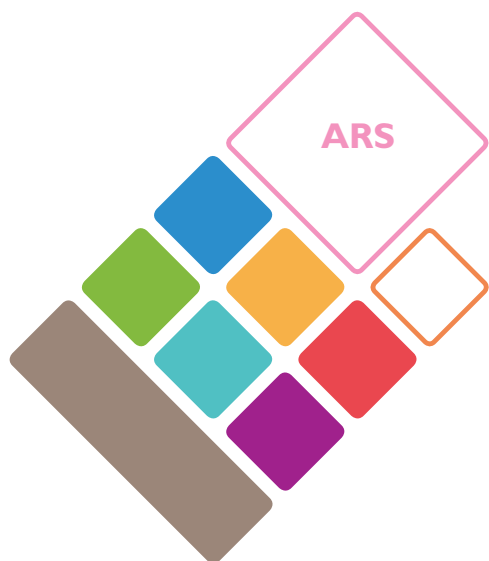


# AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ



## L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ RHÔNE-ALPES REGROUPE PRÈS DE 850 COLLABORATEURS ISSUS

- d'une partie des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS),
- d'une partie de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS),
- d'une partie de la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM),
- d'une partie de la Direction régionale du service médical (DRSM),
- d'une partie de la caisse du Régime social des indépendants (RSI) et de la Mutualité sociale agricole (MSA),
- de l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM),
- de l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH),
- du Groupement régional de santé publique (GRSP),
- de la Mission régionale de santé (MRS).

L'ARS est un établissement public de l'État doté de l'autonomie administrative et financière. Elle est placée sous la tutelle des ministres chargés de la Santé, de l'Assurance maladie, des Personnes âgées et des Personnes handicapées.

## SES CHAMPS D'INTERVENTION

- **La prévention** : l'ARS définit et évalue les actions de prévention des maladies, des handicaps et de la perte d'autonomie. Elle organise la veille sanitaire et le suivi des éléments significatifs de la santé dans la région ainsi que la réponse aux alertes sanitaires, contribuant ainsi à la gestion des situations de crise.
- **L'offre de soins** : l'ARS régule l'ensemble du champ des soins hospitaliers et des soins de ville. Elle assure le contrôle de gestion et le pilotage des ressources et de la performance de l'hôpital public.
- **L'accompagnement médico-social** : l'ARS est en charge de piloter la politique régionale d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.

## SES MISSIONS

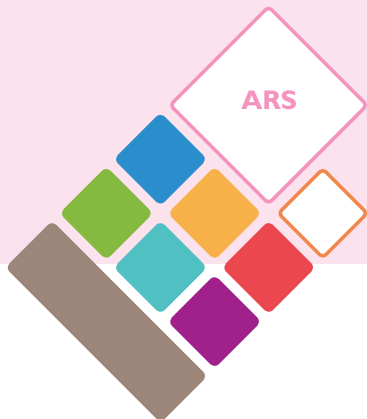
- **Le pilotage de la politique de santé publique en région.**  
L'ARS est chargée de mettre en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique - prévention, promotion et éducation à la santé, mais aussi veille et sécurité sanitaires - et plus spécifiquement :
  - > d'organiser la veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé ;
  - > de définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé ;
  - > de contribuer à l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.
- **La régulation de l'offre de santé en région sur les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé**  
Elle comporte une dimension territoriale - pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire - et une dimension économique - pour la meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

## SES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Accompagner **l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé** ;
- Assurer **une égalité dans l'accès aux soins** et lutter contre **les inégalités territoriales** ;
- Améliorer la **qualité et l'efficacité** du système de santé.

## TERRITOIRES

L'ARS Rhône-Alpes est présente au sein de chaque département avec ses **8 délégations territoriales départementales (DTD)**, chargées à la fois de mettre en œuvre les politiques régionales de l'ARS et d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets.



# AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

## Schéma simplifié d'organisation de l'ARS Rhône-Alpes

